

## **1867 - Production de sons imitant la musique**

---

### **question**

Question: Qu'en est-il de la production de sons imitant la musique?

### **la réponse favorite**

Nous avons soumis cette question à son éminence Cheikh Abdoullah ibn Djabrine (Puisse Allah le protéger!) Voici sa réponse:

« Nous pensons que cela est interdit dans la mesure où il tient lieu de la musique instrumentale et que l'usage des instruments de musique est interdit. Car il détourne (les gens) de la mention d'Allah. Par conséquent , tout ce qui le remplace est interdit.